

LES OPÉRATIONS DE BOURSE

■ Relevé annuel de portefeuille, attestation des gains nets, relevé ISF, encaissement coupons	gratuit
■ Relevé à la demande	10 €
■ Relevé mensuel de portefeuille	25 €
■ Relevé trimestriel de portefeuille	15 €
■ Amortissement-remboursement, annulation et modification d'ordre de Bourse	gratuit
■ Achat et vente d'actions européennes	
<ul style="list-style-type: none"> Commissions de Bourse : 1 % minimum Bourses étrangères Ordre non exécuté 	11,00 € variable selon les places gratuit
■ Opérations sur titres	
<ul style="list-style-type: none"> Souscription d'OPCVM d'ECOFI Investissements Souscription et rachat de Sicav et de FCP externes 	gratuit 15,00 €
■ Frais de tenue de compte titres à terme échu (tous comptes ⁽¹⁾)	
<ul style="list-style-type: none"> Commission fixes par ligne Droits de garde standard * : ▶ l'année d'ouverture du compte ▶ pour les OPCVM d'Ecofi Investissements et les valeurs émises par le Crédit Coopératif ▶ pour les titres, tous titres nominatifs ou étrangers, dégressifs par tranche : 	gratuit gratuit gratuit 0,239 % 0,203 % 0,179 % 0,120 % 33,49 €
<i>(1) Sauf PEA ouvert avant mai 2000.</i>	
<i>* Taux calculé sur l'évaluation boursière des titres au 31 décembre de l'année précédente (hors OPCVM d'Ecofi Investissements et valeurs émises par le Crédit Coopératif).</i>	
■ Transfert de titres vers une autre banque	
Par ligne avec un minimum de	11,96 €
■ PEA Plan d'Épargne en Actions	
Frais de transfert	92,99 €

LES OPÉRATIONS AVEC L'ÉTRANGER

■ Virements en Euros à l'intérieur de l'Espace Economique Européen et/ou SEPA ⁽¹⁾	
<ul style="list-style-type: none"> Virement Européen Réglementé et/ou SEPA⁽¹⁾ émis (avec IBAN et BIC du bénéficiaire obligatoires) jusqu'à 50.000 € 	3,66 €
En cas de renseignements incorrects (absence d'IBAN et de BIC), une commission de réparation de 18 € sera facturée + frais éventuels réclamés par la banque du bénéficiaire.	
<ul style="list-style-type: none"> Virement Européen Réglementé et/ou SEPA⁽¹⁾ reçu jusqu'à 50.000 € 	gratuit
En cas de virement reçu non conforme au Règlement Européen n°1781/2006, une commission de réparation de 18 € sera facturée.	

■ Autres virements étrangers et européens en Euros émis et reçus ⁽²⁾	18,30 €
■ Autres virements étrangers et européens en devises émis et reçus ⁽²⁾⁽³⁾	18,30 €
■ Chèque émis vers l'étranger ⁽²⁾⁽³⁾	
<ul style="list-style-type: none"> Commission de paiement : 	22 €
■ Remise de Chèque payable sur l'étranger ^{(2)(3)*}	
<ul style="list-style-type: none"> Jusqu'à 3.000 € Au-delà de 3.000 € 	8 € 22 €
<i>* Eventuels droits de timbre en sus sur l'Espagne.</i>	
<i>(1) Inclut la Suisse.</i>	
<i>(2) + frais de port ou SWIFT : 4,79 €.</i>	
<i>(3) + commission de change due pour toute opération ayant comporté une conversion de devises - jusqu'à la contre valeur de 150 € : 4 € - au-delà : 16 €.</i>	
■ Change	
<ul style="list-style-type: none"> Achat/vente de billets : frais fixes Achat/Vente de chèques de voyage : en devises : 1,00 % en Euros : 1,50 % 	5,34 €

LES OPÉRATIONS DE CRÉDIT

■ Facilités de caisse et prêts personnels	
<ul style="list-style-type: none"> Facilité de caisse Seuil minimal de perception des agios Découvert autorisé⁽¹⁾ Taux nominal annuel TBB⁽²⁾ de BTP Banque + 6,40 % = 13,75 % actuellement Frais de mise en place : 1 % du montant de la facilité Perception minimale 9,50 € /an Découvert non autorisé : non convenu ou non formalisé d'une durée inférieure à 3 mois Taux nominal annuel TBB⁽²⁾ de BTP Banque + 8,40 % = 15,75 % actuellement Le taux est limité au plafond légal en vigueur au jour de l'arrêté de compte. Le relevé de compte précise le TEG (Taux Effectif Global) appliqué. A titre d'exemple : pour l'utilisation d'un découvert non autorisé de 100 € pendant 10 jours au taux annuel de 15,75 %, le TEG annuel ressortira à 17,05 % 	1€/trimestre
<i>(1) Durée 2 ans (renouvelable).</i>	
<i>(2) Taux de base (TBB) de BTP Banque au 31/12/09 : 7,35 % susceptible de modifications.</i>	
<ul style="list-style-type: none"> Prêts personnels Conditions personnalisées dans le contrat⁽³⁾ 	
<i>(3) le TEG est indiqué sur l'offre préalable.</i>	
<ul style="list-style-type: none"> Prêt Personnels Étudiants Conditions personnalisées dans le contrat⁽⁴⁾ 	
<i>(4) Frais de dossier prêts étudiants : forfait 52 €</i>	

■ Prêts immobiliers et d'épargne logement	
<ul style="list-style-type: none"> Prêt à taux fixe et à taux zéro Prêt Épargne Logement de 2 à 15 ans taux de l'épargne majoré de : 	conditions personnalisées dans le contrat ⁽¹⁾ 1,50 % pour le CEL ⁽²⁾ 1,70 % pour le PEL ⁽³⁾

Frais de modification du contrat de prêt initial 300,00 €
Pénalités de retard sur échéances impayées : taux initial +3 %

(1) Taux nominal annuel fixé selon le montant emprunté et l'apport personnel ; frais de dossier variables selon type de prêt et objet financé minimum : 450 €

(2) 4,20 % pour les droits acquis à partir du 01.08.2008 – pas de frais de dossier.

(3) 4,20 % pour les PEL ouverts depuis le 01.08.2003 – pas de frais de dossier.

■ Assurances Emprunteurs

- Barème sans distinction de tranche d'âge
- Prêt personnels et à la consommation en décès - Perte totale et Irréversible d'autonomie 0,42 % du montant emprunté.
- Prêt étudiants en Décès - Perte totale et Irréversible d'autonomie 0,42 % du montant emprunté.
- Prêt immobilier en décès - Perte totale et Irréversible d'autonomie 0,28 % du montant emprunté.
- Prêt immobilier en décès - Perte totale et Irréversible d'autonomie et incapacité de travail 0,42 % du montant emprunté.

Frais d'étude de délégation d'assurance : 100,00 €

CONDITIONS GÉNÉRALES APPLICABLES aux PRINCIPALES OPÉRATIONS BANCAIRES DES PARTICULIERS

1^{er} juillet 2010

Pour toutes informations complémentaires adressez-vous à votre agence

www.btp-banque.fr

Tarif au 1^{er} juillet 2010. Prix en Euros, exprimés taxes incluses lorsque celles-ci sont dues.

Toute modification de tarif fera l'objet d'une information préalable 2 mois avant la date de mise en application.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez vous adresser à votre agence, dont les coordonnées figurent sur vos relevés de comptes et sur www.btp-banque.fr

VOTRE BANQUE EN LIGNE

btp@net , service de banque en ligne : www.btp-banque.fr	
▪ option gestion de comptes et virements	1,35 €/mois
▪ option placements (OPCVM, actions et obligations en Bourse France et Étranger) : commission de bourse réduite 0,75% au lieu de 1 % avec un minimum de10 € au lieu de 11 €	+2,00 €/mois
▪ sécurisation des échanges sur internet SESAME : Sésame BTP Banque (lecteur et carte*)	gratuit
Fourniture de lecteur supplémentaire	5,90 €
Reconfection carte Sésame BTP Banque	5,90 €
Réinitialisation code confidentiel	4,00 €

^(*) fourniture d'une carte dédiée si le client n'est pas titulaire d'une Carte Bleue Visa

LES SERVICES ATTACHÉS AU FONCTIONNEMENT DU COMPTE

■ Les principaux services gratuits	
▪ Ouverture de compte	gratuit
▪ Tenue de compte ⁽¹⁾	gratuit
▪ Transfert de compte entre agences BTP Banque	gratuit
▪ Fourniture et renouvellement de chèquiers	gratuit
▪ Relevé de compte mensuel	gratuit
▪ Versement et retrait d'espèces au guichet	gratuit
▪ Remise de chèques	gratuit
▪ Paiement de chèques	gratuit
▪ Virement reçu dont virement européen SEPA (SCT) < 50.000 €	gratuit
▪ Opposition sur prélèvement avant son exécution	gratuit
▪ Traitement d'une réclamation (Dans le cadre d'opérations entrant dans le champ d'application de la directive Européenne des Services de Paiement)	gratuit
▪ Opposition à un virement avant son exécution dans les délais légaux de révocation	gratuit
▪ Virement entre comptes Groupe Crédit Coopératif	gratuit
▪ Mise en place d'un virement permanent	gratuit
▪ Mise en place d'autorisation de prélèvement	gratuit
▪ Paiement de prélèvement	gratuit
▪ Frais de clôture de compte (Incluant liste des opérations automatiques récurantes)	gratuit
▪ Lettre d'information préalable pour chèque non provisionné, non rejeté	gratuit
▪ Service Bienvenue chez BTP Banque (Prise en charge des formalités de changement de domiciliation bancaire)	gratuit
▪ Récapitulatif annuel des frais	gratuit
	<i>Date de valeur</i>
▪ Versement et retrait d'espèces au guichet	jour
▪ Paiement de chèques	jour de règlement*
▪ Virement reçu	jour de règlement*
▪ Paiement de prélèvement	jour de règlement*
▪ Remise de chèques	jour de règlement + 1*

⁽¹⁾ Pour les Non-Résidents, frais de tenue de compte de **4,01 €** / mois.

* Le jour de règlement est le jour ouvrable (au sens de la convention de compte de dépôt) au cours duquel, pour les opérations passées au crédit, le règlement interbancaire est intervenu au profit de la banque du bénéficiaire et, pour les opérations au débit, le jour ouvrable au cours duquel le montant de l'opération est débité du compte du client/payer. Ce jour est variable selon le canal d'acquisition de la demande d'exécution et est fonction de l'heure à laquelle l'ordre est réceptionné par la banque (cf. en fonction de la nature de l'opération, l'heure limite de réception d'un ordre de paiement, telle que définie dans la convention de compte de dépôt).

■ Les Virements externes	
▪ Virement occasionnel avec RIB	3,66 €
▪ Virement européen SEPA (SCT)	3,66 €
▪ Virement externe par Coopanet	0,20 €
▪ Virement permanent	0,30 €
▪ Modification d'un virement permanent	2,40 €
▪ Frais d'opposition à un virement (hors des délais légaux de révocation)	15,00 €

■ Les Opérations diverses	
▪ Relevé de compte bi-mensuel/mois	1,60 €
▪ Relevé de compte décadaire	2,80 €
▪ Relevé de compte quotidien, par envoi	0,90 €
▪ Expédition de chéquier à domicile	<i>Frais de timbre recommandé simple</i>
▪ Frais de transfert CEL, PEL, PEP	61,00 €
▪ Délivrance d'un chèque de banque	11,00 €
▪ Recherche de document ou photocopie de chèque (hors champ d'application de la Directive Européenne des Services de Paiement)	17,60 €
▪ Recherche de document ou de chèque de + d'un an (hors champ d'application de la Directive Européenne des Services de Paiement)	28,00 €
▪ Photocopie supplémentaire	1,00 €
▪ Demande de renseignements notariaux	140,00 €
▪ Conservation du courrier au guichet	40,00 €
▪ Dossier de succession si avoirs < 450 €	gratuit
de 451 € à 2000 €	110,00 €
de 2001 € à 15.000 €	220,00 €
> 15.000 €	450,00 €

■ Les incidents sur compte	
▪ Chèque remis, revenu impayé ⁽¹⁾	14,00 €
▪ Opposition sur chèque	17,00 €
▪ Opposition sur une série de chèques	34,00 €
▪ Opposition sur prélèvement (par lettre d'opposition)	gratuit
▪ Forfait pour chèques émis sans provision < 50 €	30,00 €
▪ Forfait pour chèques émis sans provision > 50 €	50,00 €
▪ Majoration du forfait en cas de non régularisation dans les 2 mois	13,00 €
▪ Frais sur chèque émis en période d'interdiction bancaire	20,00 €
▪ Commission pour RIB inexploitable	12,00 €
▪ Rejet de prélèvement (faute de provision) (Gratuit si prélèvement inférieur à 20 €)	20,00 €
▪ Frais de tenue de compte inactif depuis + de 3 mois/trimestre	5,00 €
▪ Avis à tiers détenteur, saisie-arrêt	98,00 €
▪ Frais d'opposition administrative dans la limite de 10 % du montant de l'acte	98,00 €
▪ Intervention auprès du FICP (Fichier des Incidents de Crédit aux Particuliers) pour main levée	12,00 €
▪ Commission sur opérations nécessitant une intervention (maximum 18 commissions/mois) (concerne toute opération au crédit ou au débit nécessitant une intervention manuelle : opération sur compte en ATD, opération générant un compte débiteur non autorisé, remise de chèque non imputable en automatisé.	7,00 €

⁽¹⁾ Gratuit pour rejet avec motif sans provision.

■ Les Moyens de paiement alternatifs aux chèques	forfait 3,50 €/mois
---	---

Clients interdits de chèquiers et/ou en situation de précarité

- Comprenant une carte Electron à autorisation systématique, 6 virements et 8 prélèvements/mois, 1 chèque de banque/an.

Attention aux conséquences de l'émission d'un chèque sans provision !
<p>Le rejet d'un chèque pour défaut de provision entraîne l'interdiction d'émettre des chèques sur l'ensemble de vos comptes, dans toutes les banques. Elle entraîne également l'inscription au Fichier Central des Chèques, recensant les personnes frappées d'interdiction bancaire.</p> <p>Cette interdiction s'applique pour une durée de 5 ans. La levée de l'interdiction peut cependant être obtenue à tout moment, dès le paiement du chèque en interdiction.</p>
■ Droit au compte

- Service défini par décret D 312-5 et 312-6 du CMF gratuit

Bénéficiaires : clients dont le compte est ouvert chez BTP Banque sur désignation de la Banque de France suivant l'article L312-1 du CMF.

LES CARTES BANCAIRES

- Carte bleue nationale à débit immédiat/an* *(plus commercialisée)* 23,80 €
- Carte Visa Classic/an*
 - ✓ à débit immédiat 34,80 €
 - ✓ à débit différé 42,80 €
- Carte Visa Premier/an *(pas de droit d'entrée)* 120,80 €
- Carte de retrait/an *(plus commercialisée)* 16,00 €
- Carte Visa Electron 32,80 €
- Retrait espèces dans DAB Crédit Coopératif et Banques Populaires gratuit
- Retrait espèces dans autres DAB Zone EEE** (au-delà de 7/mois/compte) 0,98 €
- Modification ponctuelle du plafond de paiement 5,00 €
- Retrait DAB hors Zone EEE** 4,20 €
- Paiement par carte Zone EEE** gratuit
- Paiement par carte hors Zone EEE** : minimum 2,10 €
- Réédition de code confidentiel 8,00 €
- Opposition sur carte gratuit
- Reconfection de carte gratuit
- Restitution de carte après capture dans un DAB 39,00 €
- Opposition sur carte (usage abusif) 39,00 €
- Recherche de facturette en cas de contestation d'opération gratuit

^{*} Tarif réduit pour la 2^e carte d'un compte joint.

^{**} Espace Economique Européen

Cartes: cotisation prélevée à l'adhésion puis à chaque anniversaire de celle-ci. L'envoi en recommandé est facturé au tarif des frais postaux en vigueur.

LES SERVICES D'ASSURANCE ET D'ASSISTANCE

■ SECURIVAL Assurance contre la perte ou le vol des :	
▪ moyens de paiement : carte bancaire, chéquier	
▪ objets personnels : clés de la résidence principale et de véhicule Bonus Eco et papiers d'identité.	
▪ extention garantie constructeur	
▪ indemnisation casque moto	
Compte individuel et compte joint	26,00 €/an
■ ASSURANCE-COMPTE Assurance décès-PTIA sur découverts	

Cotisation de 18 à 64 ans : **0,50 %**/an du montant du découvert autorisé